



Abandon école et alternance

Par **Cle33**, le **02/06/2025 à 18:19**

Bonjour,

Actuellement en recherche d'emploi, je suis en train de m'inscrire à un mastère en école de commerce en alternance pour sécuriser ma situation.

Je continue à chercher un emploi en cdi en parallèle.

Bien entendu, si je n'ai rien trouvé à la rentrée, je suivrai la formation en école et en entreprise.

Dans le cas où je trouverais un cdi avant la rentrée, est il possible de rompre mon contrat auprès de l'entreprise (déjà trouvée) et de l'école ?

Comment cela se passerait-il ?

J'ai vu qu'on ne pouvait pas demander à l'alternant de payer des frais de scolarité et je n'aurai suivi ni cours, ni journée de travail en entreprise.

Je souhaite être rassuré avant de finaliser mon inscription et de signer mon contrat d'alternance

Merci pour vos réponses

Par **Louxor_91**, le **02/06/2025 à 18:38**

Bonjour,

avant de signer votre contrat, lisez le bien en détail ! Et les toutes petites lignes encore plus !

Un contrat engage deux parties et je doute qu'une des deux puisse se dédire après signature sans frais vis à vis de l'autre.